

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 mai 2005
(convocation du 13 mai 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDÉBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. FERILLOT Michel
M. BANAYAN Alexis à M. BANNEL Jean-Didier (jusqu'à 10 H 15)
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel
Mme. BRUNET Françoise à M. DELAUX Stéphan
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise
Mme. CASTANET Anne à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie-Claude
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CANOVAS Bruno
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent
M. FAVROUL Jean-Pierre à Mme. PUJO Colette
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel

M. HERITIE Michel à M. HOUDÉBERT Henri
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. JUNCA Bernard
M. LOTHaire Pierre à Mme. MOULIN-BOUDARD Martine
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCHERZ Jean à M. REBIERE André (à partir de 10 H 30)
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. GELLE Thierry
Mme PARCELIER Muriel à Mme DARCHE Michelle (à partir de 10 H 30)
M. PONS Henri à M. POIGNONEC Michel
Mme. RAFFARD Florence à M. QUERON Robert
M. SOUBIRAN Claude à M. BOBET Patrick
Mme TOUTON Elizabeth à M. SIMON Patrick (à partir de 11 H 30)

LA SEANCE EST OUVERTE

PESSAC - TALENCE - BORDEAUX - Aménagement de l'itinéraire Pessac-Talence-Bordeaux - Traversée des emprises ferroviaires - Convention d'études de niveau Avant Projet avec la S.N.C.F. - Autorisation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Notre Etablissement public a décidé de réaliser une voie nouvelle intitulé "Itinéraire Pessac – Talence – Bordeaux", permettant de relier le Domaine universitaire aux boulevards de Bordeaux.

Cette voie traversant l'emprise ferroviaire (lignes Bordeaux-Irun et Bordeaux-le Verdon) aux abords de la gare de la Médoquine à Talence, il est nécessaire de construire un ouvrage de franchissement. Ce projet impacte les installations ferroviaires actuelles qui devraient être reprises.

Pour ce faire, une convention, arrêtant les modalités techniques et financières de ces études, de niveau avant projet, a été établie, qui fixe le montant de la rémunération de SNCF, seule habilitée pour ce type d'études, à 13 295 € HT soit 15 900,82 € TTC, pour les prestations décrites ci-après :

1. Une note technique décrivant l'ensemble des travaux connexes à réaliser
 - a. Définition des supports caténaires à déplacer sur les lignes Bordeaux Irun et Bordeaux Le Verdon
 - b. Définition des déplacements des artères de câbles de signalisation et de télécommunication
2. Un planning précisant les phases du remaniement des installations caténaires et des déplacements des artères.
3. Un planning des interventions possible sous MOA CUB (réalisation de l'ouvrage dans les emprises RFF) qui servira de base aux réservations capacitaires pour 2007.
4. Sur la base des plannings définis précédemment, une note de synthèse des adaptations du plan de transport nécessaire qui fixe les périodes de réalisation des travaux connexes et de réalisation de l'ouvrage, ainsi que les conditions de réalisation en présence de la circulation ferroviaire (périodes de travail de jours et de nuits envisageables avec ou sans circulation des trains)

5. Les prescriptions minimales que la CUB devra faire respecter à l'occasion des travaux, tant à proximité des voies que dans les emprises de Réseau Ferré de France, ainsi qu'en surplomb des voies ferrées en exploitation. Ces prescriptions feront l'objet d'une Notice Particulière de Sécurité Ferroviaire (NPSF).
6. Un détail estimatif du coût des travaux connexes et des missions de sécurité pour la réalisation de l'ouvrage sous MOA CUB.

Cette dépense, sera imputée, au titre de l'exercice en cours, sur la ligne budgétaire suivante : 67 – 6718 – 8220 – O400 – VD 20

Lorsque la Communauté Urbaine aura décidé de réaliser le pont route, il y aura lieu d'établir une nouvelle convention avec RFF fixant les modalités d'exécution, de financement et d'entretien ultérieur de l'ouvrage.

Nous vous demandons en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'études à intervenir avec la SNCF. Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
13 JUIN 2005

M. ALAIN DAVID

